

Du Darun (famille disparue au cours du XV^e siècle)

Les Du Darun paraissent originaires de Nivillac où est située la seigneurie du Darun. Le 5 février 1428 (n. st.), elle est recensée lors d'une réformation des nobles et des exempts de la paroisse de Nivillac où est enregistré « Tristan en son hebregement du Darun » (LAIGUE, Arch. dép. Morbihan, 9 J 6, Nivillac et site « Archives remarquables »).

Toutefois, les Du Darun sont anciennement établis en pays guérandais. Le 21 avril 1303 ou les jours suivants est mentionné Guillaume Darun pour une somme de 92 livres « par termes » (JONES, *Comptes...*, p. 212, n° 106), qui est sans doute le même que « Guillaume de Darun de Guerrande » cité, le 10 août 1308, dans « l'estat des créances a recouvrer » par les exécuteurs testamentaires du duc Jean II († 18 novembre 1305) pour une somme de 64 livres pour « l'estanc de « Pontoast » (*Id.*, *ibid.*, p. 294, n° 122). Le 26 décembre 1332, dans une enquête est cité Joucelin du Darun, « escuyer et homme mansionier relevant] du comte » (Arch. dép. Loire-Atlantique, E 74/8, f° 2 v° ; GALLICE, *Guérande...*, *op. cit.*, p. 447 et 47-480.)

Les registres de la confrérie Saint-Nicolas révèlent quelques noms pour la fin du XIV^e siècle, et le début du XV^e siècle :

- Alain, en mai 1381 (Arch. presbytère Guérande, registres de la confrérie Saint-Nicolas, vol. I, f° 4 v°) ;
- Jean et dom Jean, en mai 1405 (*ibid.*, f° 7) ;
- et Jean, en mai 1458 (*ibid.*, f° 22 °).

Alain est connu pour son activité de notaire. Son paraphe apparaît au bas d'actes, les 16 septembre 1385 (Arch. dép. Vienne, 3 H 1/786) et le 4 novembre 1395 (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1484).

Jean est un des témoins entendus lors d'une enquête menée en 1411, à Guérande. Il déclare être âgé de 40 ans ou environ (*ibid.*, E 74/14, f° 87 v°), puis dans celle de 1417 de 44 ou 45 ans. Il indique encore qu'il demeure à Guérande, qu'il est « estagier » de l'évêque de Nantes dans ses régaires de Guérande, qu'il a épousé en premières noces la fille de Jean Le Regue, et que son père a été receveur de l'évêque de Nantes Jean de Montrelais pour les régaires de Guérande (*ibid.*, E 74/11, f°47 v° et 50). Dans le rentier ducal de 1452, qui prend

en compte des informations antérieures – mais dont les dates ne sont pas précisées – est mentionnée une taille pour Jean du Darun portant sur 5 œillets (*ibid.*, B 1489 A], f° 11 v°).

Est-ce lui ou plutôt un autre Jean du Darun que l'on rencontre en 1452, date à laquelle son épouse Marie de La Pommeraye et lui arrentent à l'abbaye de Prières la maison dite de « l'Ours lié » située en la ville de Guérande pour 4 livres 10 sous de rente annuelle (*ibid.*, 198 J 132 ; Arch. dép. Morbihan, 3 H 1, p. 749 ; *ibid.*, 3 H 2, p. 154, 161) qu'il occupe encore le 25 juillet 1470 (*ibid.*, 3 H 1, p. 749 ; *ibid.*, 3 H 2, p. 154-161) ? Le 14 février 1472, il s'engage, avec d'autres du pays guérandais, derrière le duc contre l'évêque de Nantes (Arch. dép. Loire-Atlantique, E 75/7, latin ; *ibid.*, E 75/8 ; *ibid.*, B 121, f° 194 v°-195 ; MORICE, *op. cit.*, t. III, f° 237-238 ; voir POCQUET du HAUT-JUSSE, *Les papes...*, p. 84 ; GALLICE, *Guérande...*, p. 128-130).

Ne figurant pas sur les registres de la confrérie, Guillaume du Darun est enregistré, quant à lui, à une date inconnue, mais qu'il convient de dater du second quart du XV^e siècle, sur une liste de vassaux tenant de la seigneurie de Campsillon des biens à foi, hommage et rachat, et pour lesquels il est donné la valeur des terres « comme l'on l'a peü savoir par commune renommée du païs » soit pour Guillaume, 12 livres (Arch. dép. Loire-Atlantique, 1 J 128/5). C'est sans doute lui qui est recensé, vers 1426, dans la frairie de Saillé, lors d'une réformation des nobles et des exempts de la paroisse de Guérande (LAIGUE, Arch. dép. Morbihan, 9 J 6, Guérande et site « Archives remarquables »). Il décède le 30 avril 1433 laissant une veuve, Perrine de Coëtsal.

Le couple étant sans descendance directe, le 21 juin suivant, Jeanne du Darun – mère de Jean Le Bouteiller –, sœur germaine de Guillaume et sa seule héritière, présente un minu de rachat au duc pour ce qui est tenu de lui à foi, hommage et rachat, soit : l'« herbregement » de Trévenégat en Guérande, soit 68,25 journaux de terre, 6 hommées de pré, la moitié d'un dîme, le tout prisé 5 livres et 11 sous, auxquels s'ajoutent des biens en Guérande, Saint-Lyphard et Saint-Molf en particulier au fief de « Mohonna » tenu en commun avec Riou de Rosmadec, sur lesquels sont levés 14 livres 18 sous 11 deniers obole, 3 truellées d'avoine, 3 gélines et 3 chapons de rente. Jeanne du Darun décède le 4 avril 1434, la seigneurie de Trévenégat passe à Jean Le Bouteiller, neveu de Guillaume du Darun (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1461) qui le 3 juillet 1434 présente un minu des biens venus de Guillaume du Darun et de sa mère veuve de Jean Le Bouteiller (*ibid.*, B 1461).

Il est encore cité Guillemette du Darun, veuve de Jean de Kerdrian, à son décès intervenu le 30 novembre 1412, le 27 mars 1413 (n. st.), Guillaume de Kerdrian, son fils aîné, présente un minu de rachat au duc pour ce qui est tenu de lui et où figure l'« herbregement » de Villeneuve en Mesquer (*ibid.*, B 1475).. À Guillaume de Kerdrian, décédé le 18 décembre 1416, succédé son fils aîné Olivier de Kerdrian qui présent un minu de rachat le 4 octobre 1419 et où sont déclarés plus de 33 journaux de terre 49hommées de vigne dont 13 en complant, plus 20 journaux de pré, et des rentes en deniers (*ibid.*, B 1475).

Alain GALLICE

GALLICE Alain, « Du Darun », *Société des Amis de Guérande, Archives partagées, Dictionnaire des feudataires*, mis en ligne le 1^{er} mars 2024